

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de Données de Sécurité conforme à la réglementation (EC) N.
453/2010

Nom du produit: PRB LATEX

Date de révision: 2011/10/17

Date d'impression: 04 Jan
2012

PRB S.A. vous encourage à lire cette Fiche de Données de Sécurité en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

Section 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit
PRB LATEX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Résine d'adjuvantation pour mortiers et microbétons.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

PRB S.A.
CS 10018 - Rue de la Tour
85150 LA MOTHE-ACHARD - France

Information aux clients:

+33 (0)2 51 98 10 10

contact@prb.fr

1.4 NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24:

+33 388736000

Contact local en cas d'urgence:

00 33 388 533 676

ORFILA: 01.45.42.59.59

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Ce produit n'est pas classé dangereux selon les critères de la CE.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE

Ce produit n'est pas classé dangereux selon les critères de la CE.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

2.3 Autres Dangers

Pas d'information disponible.

Section 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélange

Ce produit est un mélange.

No.-CAS / No.-CE / Index	No REACH	Quantité	Composant	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
No.-CAS 7732-18-5 No.-CE 231-791-2	—	>= 50,0 - <= 60,0 %	Eau##	Non classé.
No.-CAS Confidentiel No.-CE Polymère	—	>= 40,0 - <= 50,0 %	Copolymère styrène-butadiène##	Non classé.
No.-CAS 53964-94-6 No.-CE Non applicable	—	< 2,5 %	Di-sec-butylphénol éthoxylé	Acute Tox., 4, H302 Eye cor/irr, 1, H318
No.-CAS 57-55-6 No.-CE 200-338-0	—	< 7,5 %	Propylèneglycol#	Non classé.

No.-CAS / No.-CE / Index	Quantité	Composant	Classification 67/548/CEE
No.-CAS 7732-18-5 No.-CE 231-791-2	>= 50,0 - <= 60,0 %	Eau##	Non classé.
No.-CAS Confidentiel No.-CE Polymère	>= 40,0 - <= 50,0 %	Copolymère styrène-butadiène##	Non classé.
No.-CAS 53964-94-6 No.-CE Non applicable	< 2,5 %	Di-sec-butylphénol éthoxylé	Xn: R22; Xi: R41
No.-CAS 57-55-6 No.-CE	< 7,5 %	Propylèneglycol#	Non classé.

200-338-0

Substance(s) avec une valeur limite d'exposition professionnelle.
Composant(s) volontairement divulgué(s).
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.
Voir la section 16 pour le texte complet des phrases R.

Section 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux: S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Laver la peau à grande eau.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Après une ou deux minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer encore plusieurs minutes. Si des effets apparaissent, consulter un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Ingestion: Aucun traitement médical d'urgence nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

À l'exception des informations présentées au paragraphe Description de la section «Premiers secours» (ci-dessus) et des indications concernant les soins médicaux immédiats à apporter, ainsi que le traitement spécial nécessaire (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun autre effet ne sont envisagés.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Pour éteindre les résidus combustibles de ce produit, utiliser un brouillard d'eau, du gaz carbonique, de la poudre chimique ou de la mousse.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Certains composants de ce produit peuvent se décomposer au cours d'un incendie. La fumée peut contenir des composants non identifiés qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Fumée dense. Composés organiques.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Ce produit ne brûlera pas tant que l'eau ne se sera pas évaporée. Les résidus peuvent brûler. Lorsqu'il brûle, le produit sec génère une dense fumée noire.

5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Pour éteindre les résidus combustibles de ce produit, utiliser un brouillard d'eau, du gaz carbonique, de la poudre chimique ou de la mousse.

Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire.

Section 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, récupérer le produit déversé. Dans l'impossibilité de le récupérer, il faut alors utiliser des méthodes appropriées pour le nettoyage. Absorber avec des matières telles que: Argile. Sable. Sciure de bois. Vermiculite. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. L'eau peut être utilisée pour le nettoyage final de la zone affectée. Il faudrait éliminer l'eau de lavage conformément aux règlements locaux. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives à l'élimination».

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Manipulation générale: Éviter un contact prolongé ou répété avec la peau.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage / Stockage

Entreposer entre 4,4°C (40°F) et 43,3°C (110°F). Une fois gelé, le produit peut coaguler lorsqu'il atteint 0°C (32°F). Une odeur de bactéries peut se dégager du produit lorsqu'il est entreposé à long terme. Aucun problème de sécurité connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour des informations complémentaires sur ce produit, consulter la fiche technique.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Composant	Liste	Type	Valeur
Propylèneglycol	WEEL (USA)	VME Aérosol.	10 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection personnelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Les lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection de la peau: Porter des vêtements de protection propres, à manches longues.

-Protection des mains: Lorsqu'un contact prolongé ou fréquemment répété risque de se produire, porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé (« EVAL »). Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel (« latex »).

Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). Néoprène. Éviter de porter des gants en: Alcool polyvinylique (« PVA »). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 4 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 120 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 1 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 10 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. En présence de brouillards dans l'air, porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosols homologué. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols, type AP2.

Ingestion: Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains avant de fumer ou de manger.

Mesures techniques

Ventilation: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Dispersion
Couleur	Blanc
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	10,0 - 11,5 <i>Estimation</i>
Point de fusion	0 °C <i>Bibliographie (eau)</i>
Point de congélation	0 °C <i>Bibliographie (eau)</i>
Point d'ébullition (760 mm Hg)	100 °C <i>Bibliographie (basée sur l'eau).</i>
Point d'éclair - coupelle fermée	<i>Sans objet</i> Produit à base aqueuse
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non
Limites d'inflammabilité dans l'air	Inférieure: <i>Sans objet</i> Aucune donnée d'essais disponible Supérieure: <i>Sans objet</i> Aucune donnée d'essais disponible
Tension de vapeur	17,5 mmHg @ 20 °C <i>Bibliographie (eau)</i>
Densité de vapeur (air = 1)	0,6 <i>Bibliographie</i> Vapeur d'eau
Densité (H ₂ O=1)	0,95 - 1,10 <i>Estimation</i>
Solubilité dans l'eau (en poids)	<i>Visuel</i> Miscible à l'eau en toutes proportions
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow)	Pas de données disponibles pour ce produit.
Température d'auto-inflammation	<i>Sans objet</i> Produit à base aqueuse
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité cinématique	< 500 cSt <i>Estimation</i>
Propriétés explosives	Donnée non disponible

Propriétés comburantes Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Masse moléculaire Techniquement impossible de déterminer le poids moléculaire

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la Section 7 «Entreposage».

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter: Peut coaguler une fois gelé. La résine sèche est combustible.

10.5 Substances incompatibles: L'ajout de produits chimiques, comme des acides ou des sels métalliques multivalents, peut provoquer une coagulation.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

Pour un ou des produits semblables: DL50, rat > 5.000 mg/kg

Risque d'aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Pour un ou des produits semblables: DL50, rat > 2.000 mg/kg

Inhalation

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux vapeurs n'est à prévoir. Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Pour des effets narcotiques: Aucune donnée trouvée.

Comme produit: La CL50 n'a pas été déterminée.

Domage oculaire / irritation des yeux

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire. Des lésions cornéennes sont peu probables.

Corrosion / irritation de la peau

Essentiellement, un bref contact ne provoque pas d'irritation cutanée. Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale. Le latex peut coller à la peau et provoquer une irritation lors de son enlèvement.

Sensibilisation

Peau

Aucune donnée trouvée.

Respiratoire

Aucune donnée trouvée.

Toxicité à doses répétées

Aucune donnée trouvée.

Toxicité chronique et cancérogénicité

Aucune donnée trouvée.

Toxicité pour le développement

Aucune donnée trouvée.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée trouvée.

Toxicologie génétique

Aucune donnée trouvée.

Toxicologie des composants - Propylèneglycol

Inhalation	Pas de mortalité à cette concentration. CL50, 2 h, Aérosol, lapin 317,042 mg/l
-------------------	---

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

D'après les informations concernant un produit semblable: Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

12.2 Persistance et dégradabilité

D'après les informations concernant un produit semblable: Le composant polymérique ne devrait pas se dégrader biologiquement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation: Étant donné le poids moléculaire élevé du produit, aucune bioconcentration du composant polymérique ne devrait se produire. Les dispersions de latex coloreront l'eau d'un blanc laiteux.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol: Aucune donnée trouvée.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée trouvée.

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

NE PAS JETER À L'ÉGOUT, NI SUR LE SOL, NI DANS UN PLAN D'EAU. Éliminer conformément aux réglementations nationales et locales.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ROUTE & RAIL**

NON RÉGLEMENTÉ

MER

NON RÉGLEMENTÉ

AIR

NON RÉGLEMENTÉ

**VOIES DE NAVIGATION INTERIEURES
NON RÉGLEMENTÉ****Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)**

Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire EINECS ou en sont exemptés.

France. Tableaux des maladies professionnelles	Propylèneglycol	Tableau:	66
	Propylèneglycol	Tableau:	84

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

Section 16. AUTRES DONNÉES**Mention de danger dans la section 3 «Composition/Informations sur les composants»**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Phrases de risques dans la section Composition

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R41 Risque de lésions oculaires graves.

Révision

Numéro d'identification: 55185 / 3811 / Date de création 2011/10/17 / Version: 3.0

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

PRB S.A. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette Fiche de Données de Sécurité de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date de révision mentionnée ci-dessus. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération des sources d'information comme par exemple des Fiches de Données de Sécurité (FDS) propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsables et ne pouvons pas être tenu pour responsables des FDS obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une FDS provenant d'une source extérieure, ou si vous craignez que votre FDS ne soit pas à jour, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.